

Accusé de réception en préfecture  
034-200081651-20230404-AG2023040301-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2023  
Date de réception préfecture : 28/04/2023

g



# Rapport d'activité

2022

---

Hôtel du département

Mas d'Alco – 1977 Avenue des Moulins

# Sommaire

Sommaire.....	2
Mot du président.....	3
Présentation .....	4
Objet.....	4
Missions.....	4
Gouvernance et activité des instances .....	6
Assemblée générale .....	6
Conseil d'administration.....	6
Composition du Conseil d'administration .....	8
Ressources humaines .....	9
Le personnel.....	9
Organigramme fonctionnel.....	9
État des adhésions.....	10
Cotisations .....	11
La cotisation annuelle .....	11
Les prestations .....	11
Bilan d'activité 2022 .....	13
Évolution du nombre de demandes par année .....	13
Demandes par domaine d'intervention en 2022 .....	13
Assistance technique .....	14
Assainissement .....	14
Eau potable .....	14
La centrale d'achat .....	16
Exemples de prestations .....	19
Bilan financier 2022.....	24
Compte administratif 2022 .....	24
Dépenses de fonctionnement.....	24
Recettes de fonctionnement.....	25
Dépenses d'investissement.....	26
Recettes d'investissement.....	27

## Mot du président

**Hérault Ingénierie**, l'agence technique du Département de l'Hérault, a été créée à l'initiative du président du Conseil départemental Kléber Mesquida voilà maintenant près de cinq ans pour répondre aux besoins en ingénierie des communes et des intercommunalités du département.

Cinq ans, c'est le temps des premiers bilans, le temps de mesurer le chemin parcouru, de recenser les projets accompagnés, de constater aussi la place désormais occupée par Hérault Ingénierie auprès des collectivités de l'Hérault, et notamment des plus petites d'entre elles.



- Hérault Ingénierie compte aujourd'hui **258 adhérents**, soit **239 communes** sur les **342** que compte le Département, **10 communautés de communes** et **9 syndicats**. Ce nombre n'est pas définitif : de nouvelles adhésions sont régulièrement enregistrées, des nouvelles communes se manifestent afin de bénéficier à leur tour de l'accompagnement de l'agence.
- En cinq ans, ce sont aussi près de **1000 demandes d'intervention** qui ont été enregistrées et traitées par les équipes de l'agence. Ces demandes ont mobilisé expertises et savoir-faire dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la voirie, des bâtiments, de l'ingénierie foncière, de l'urbanisme, de la commande publique ou encore de l'ingénierie financière.
- De la plus simple à la plus complexe, toutes ont reçu des réponses : parfois sous la forme d'un appui ponctuel, d'autres fois sous la forme de conseils plus élaborés, d'autres fois encore sous la forme d'un accompagnement dans la durée. Et ce sont ces réponses qui ont rendu possible l'éclosion d'une **multitude de projets** qui se **concrétisent** aujourd'hui sur l'ensemble du département.
- En cinq ans, Hérault Ingénierie est ainsi devenue **l'interlocuteur familier** des communes et des intercommunalités du département. Elle est aussi devenue un acteur reconnu de **l'ingénierie territoriale**, dont les services de l'Etat eux-mêmes n'hésitent plus à recommander l'intervention « pour **assurer la robustesse [des] projets** » portés par les collectivités du territoire.

Plus que jamais au service des collectivités du département, **Hérault Ingénierie** demeure à votre écoute, prête à vous accompagner dans la réalisation de tous vos projets.

Le président d'Hérault Ingénierie

Jean-François SOTO

# Présentation

## Objet

Hérault Ingénierie est une agence technique départementale chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier (Article L. 5511-1 du CGCT<sup>1</sup>). Elle intervient dans les domaines suivants :

- Eau et assainissement
- Voirie réseaux
- Bâtiment et gestion patrimoniale
- Aménagement de l'espace public
- Ingénierie foncière et préservation des espaces
- Habitat
- Urbanisme
- Commande publique
- Ingénierie financière

Cette liste constitue le socle de son champ d'intervention. Hérault Ingénierie est susceptible d'apporter conseil et expertise pour tout type de projet.

## Missions

Hérault Ingénierie accompagne les collectivités adhérentes dans leur gestion quotidienne aussi bien dans la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipements publics. Cette assistance peut prendre la forme de conseils et d'informations, et peut aller jusqu'à des missions d'expertise technique ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et la réalisation de projets.

En matière d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, les missions consistent, d'une part, à aider les élus en phase pré-opérationnelle depuis l'identification des besoins jusqu'au programme de l'opération et, d'autre part, à les accompagner en phase opérationnelle depuis le choix du maître d'œuvre jusqu'à la réception des travaux.

L'ensemble de ces missions reste strictement circonscrit dans la sphère de la maîtrise d'ouvrage. Hérault Ingénierie n'intervient pas dans le champ de la maîtrise d'œuvre.

Hérault Ingénierie intervient auprès de ses adhérents selon le principe du « In House » ou « quasi régie ». Il s'agit d'un contrat de prestations intégrées confié par une collectivité territoriale, sans mise en concurrence, à un autre organisme qui réalise pour elle l'essentiel de ses activités, et sur lequel elle assure un contrôle de même nature que sur ses propres services.

---

<sup>1</sup> Code général des collectivités territoriales

Hérault Ingénierie propose deux types d'accompagnement :

- **Des interventions comprises dans l'adhésion**
  - Appuis et conseils simples
    - Réponse rapide
    - Production, recherche ou analyse
  - Conseils élaborés
    - Appuis et conseils pouvant nécessiter un déplacement, un travail de recherche ou d'analyse dont la mobilisation est inférieure à 2 jours par an
    - Analyse d'un projet ou d'un aménagement
    - Appui pour des démarches administratives et recherche de financements
    - Conseil, après visualisation sur place, sur une demande ou un problème
    - Recherche et production de données existantes
    - Analyse sommaire d'un site ou secteur
    - Avis et conseils sur expertise spécifique
  - Assistance technique (eau, assainissement)
    - Animation et coordination de réseau d'assainissement non collectif
    - Assistance pour la protection des captages (DUP) d'eau potable
    - Assistance à la surveillance des stations d'épuration
- **Des prestations payantes (sur acceptation d'un devis et après régulation)**
  - Assistance de niveau avancé
    - Prestations de toute nature qui consistent à apporter des conseils plus spécifiques en participant à des réunions de projet et en assurant des visites techniques si besoin
    - Etudes, expertises, programmation, coordination...
    - Production de documents écrits
    - Analyse du contexte, propositions de scénarios, estimations sommaires
  - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
    - En phase pré-opérationnelle :
      - Etude d'opportunité / faisabilité
      - Programmation de maîtrise d'œuvre
      - Elaboration de la procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre
    - En phase opérationnelle :
      - Suivi de la maîtrise d'œuvre
      - Coordination des prestations annexes
      - Accompagnement pour le suivi des travaux

En 2022, Hérault Ingénierie s'est constitué en centrale d'achat afin d'offrir aux adhérents un service permettant de :

- Réaliser des économies d'échelle
- Sécuriser juridiquement les procédures d'achats
- Simplifier les procédures d'achat et permettre un gain de temps
- Standardiser les prestations mises en œuvre dans les différents territoires

# Gouvernance et activité des instances

## Assemblée générale

Conformément à l'article 9 des statuts, l'assemblée générale comprend l'ensemble des membres adhérents d'Hérault Ingénierie. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président du Conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour.

### Réunion de l'assemblée générale

- **Le 19 avril 2022**
  - Rapport d'activités 2021
  - Compte de gestion 2021
  - Compte Administratif 2021
  - Affectation du résultat 2021
  - Budget prévisionnel 2022
  - Statut d'Hérault Ingénierie : modification du règlement intérieur
  - Questions diverses

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres : 5 Conseillers départementaux, 2 représentants des communes et 2 représentants des EPCI.

### Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2022, il s'est réuni à quatre reprises pour examiner les points inscrits à son ordre du jour et détaillés ci-après :

- **Le 7 mars 2022**
  - Adoption du Procès-Verbal de la séance du CA du 13 décembre 2021
  - Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents
  - Compte administratif et compte de gestion 2021
  - Budget prévisionnel 2022
  - Agence de l'Eau Rhône Corse Méditerranée : demande d'aide 2022
  - Agence de l'Eau Rhône Corse Méditerranée : convention de mandat entre tiers 2022
  - Agence de l'Eau Adour Garonne : demande d'aide 2022
  - Ressources humaines : mise en place du R.I.F.S.E.E.P.
  - Ressources Humaines : tableau des emplois
  - Ressources humaines : création de contrats de projet
  - Questions diverses

- **Le 27 juin 2022**

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du CA du 7 mars 2022
- Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents
- Commande publique : modalités de fonctionnement Hérault Ingénierie / centrale d'achat
- Fonction publique : tableau des emplois
- Fonction publique : création de contrats de projet
- Finances : demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la protection des captages d'eau potable
- Questions diverses

- **Le 26 septembre 2022**

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du CA du 27 juin 2022
- Accueil de Jérôme MITJANA, Directeur, et de Fabien VERMOGEN, Directeur technique
- Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents
- Commande publique : attribution accord cadre « Études géophysiques par panneaux électriques sur le territoire du département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat ».
- Ressources Humaines : convention de mise à disposition
- Questions diverses

- **Le 5 décembre 2022**

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du CA du 26 septembre 2022
- Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents
- Institutions et vie politique : élection de la vice-présidence au titre du collège départemental
- Finances Locales : convention de mise à disposition de services et de moyens entre le Département de l'Hérault et Hérault Ingénierie
- Ressources Humaines : convention de mise à disposition de personnel
- Commande publique : attribution accord cadre « Études hydrogéologiques de recherche d'eau sur le département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat
- Partenariat : convention de partenariat avec le CFMEL
- Questions diverses

## Composition du Conseil d'administration

Suite à la démission de Monsieur Pierre BOULDOIRE de son mandat de conseiller départemental, Madame Claudine VASSA-MEJRI a été désignée par l'assemblée départementale du 19 septembre 2022 en tant que représentante du conseil départemental au sein des instances d'Hérault Ingénierie. Dans sa séance du 5 décembre 2022, le conseil d'administration l'a élue Vice-présidente.

### Collège départemental

#### Jean-François SOTO

Président d'HI / Conseiller départemental  
du canton de Gignac

#### Claudine VASSAS-MEJRI

Vice-Présidente d'HI / Conseillère  
départemental du canton du Crès

#### Marie-Pierre PONS

Conseillère départementale du canton de  
Saint-Pons-de-Thomières

#### Séverine SAUR

Conseillère départementale du canton de  
Cazouls les Béziers

#### Sylvie PRADELLE

Conseillère départementale du canton de  
Frontignan

### Suppléants

#### Kléber MESQUIDA

Président du Conseil départemental /  
Conseiller départemental du canton de  
Saint-Pons-de-Thomières

#### Nicole MORERE

Conseillère départementale du canton de  
Gignac

#### Gaëlle LEVEQUE

Conseillère départementale du canton de  
Lodève

#### Audrey IMBERT

Conseillère départementale du canton de  
Mèze

#### Jérôme BOISSON

Conseiller départementale du canton de  
Lunel

### Collège des communes

#### Frédéric ROIG

Vice-Président d'HI / Maire  
de Pégaïrolles-de-l'Escalette

#### Françoise MATHERON

Maire de Saint-Bauzille-de-  
Montmel

### Suppléants

#### Jean Pierre BARTHES

Maire d'Aigues Vives

#### Jordan DARTIER

Maire de Vias

### Collège des intercommunalités et autres EPCI

#### Josian CABROL

Président de la  
Communauté de  
Communes du Minervois  
au Carroux

#### Alain CARALP

Président de la  
Communauté de  
Communes de la  
Domitienne

### Suppléants

#### Thierry CAZALS

Président du SIVOM Orb et  
Vernazobre

#### Alain BARBE

Président de la  
Communauté de  
Communes du Grand Pic  
Saint Loup

# Ressources humaines

## Le personnel

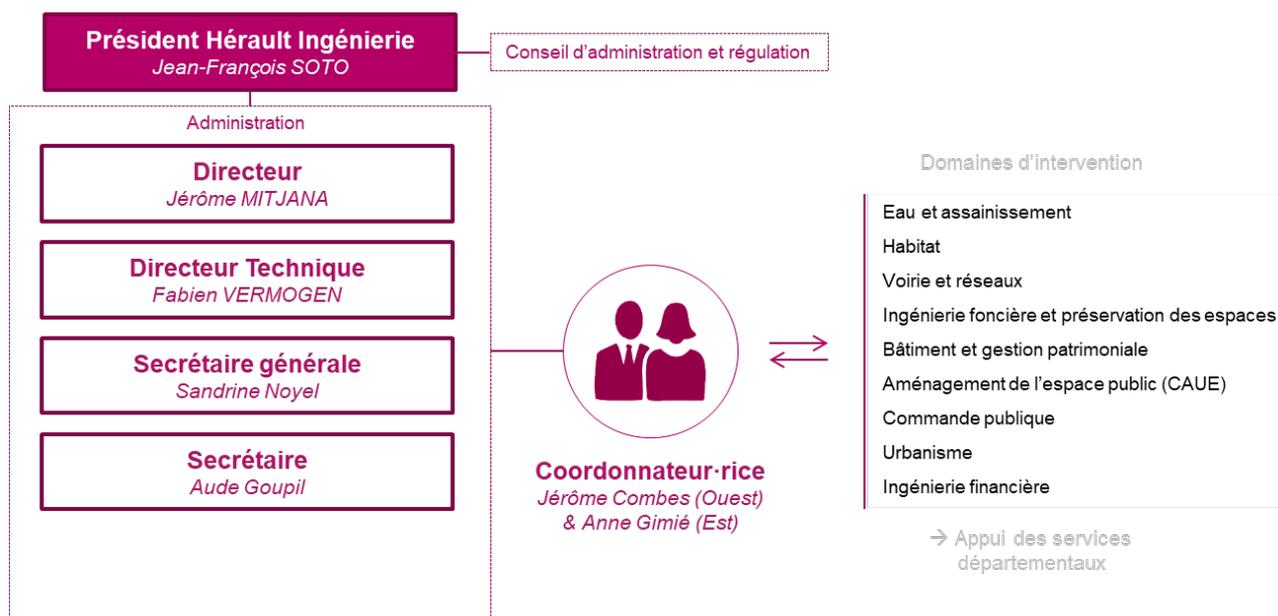
Les moyens humains d'Hérault Ingénierie sont mis à disposition par le Département via une convention de mise à disposition de service. Hérault Ingénierie rembourse au Département le temps passé par les agents qui ont travaillé pour la structure.

Depuis la création en juin 2018, le directeur est mis à disposition via une convention disposition individuelle pour 60% de son temps. Depuis 2020, un directeur technique et une secrétaire générale sont également mis à disposition pour 60 % de leur temps. Deux coordonnateurs exercent à temps plein leurs fonctions de lien avec les adhérents et d'accompagnements des projets.

En matière de ressources humaines, l'année 2022 a été marquée par le changement de direction et le renouvellement de la convention entre le Département et Hérault Ingénierie pour la mise à disposition des personnels. Par ailleurs, l'équipe a été renforcée pour mieux accompagner les territoires dans leurs opérations d'équipements structurants pour le traitement des eaux usées par la création d'un poste de chargé d'opération et la consolidation de l'équipe des techniciens SATESE.

L'« équipe élargie » correspondant à l'ensemble des contributeur-riche-s, est composée d'environ 100 agents, qui interviennent dans le cadre de la convention de mise à disposition des services.

## Organigramme fonctionnel



# État des adhésions

238 communes adhérentes

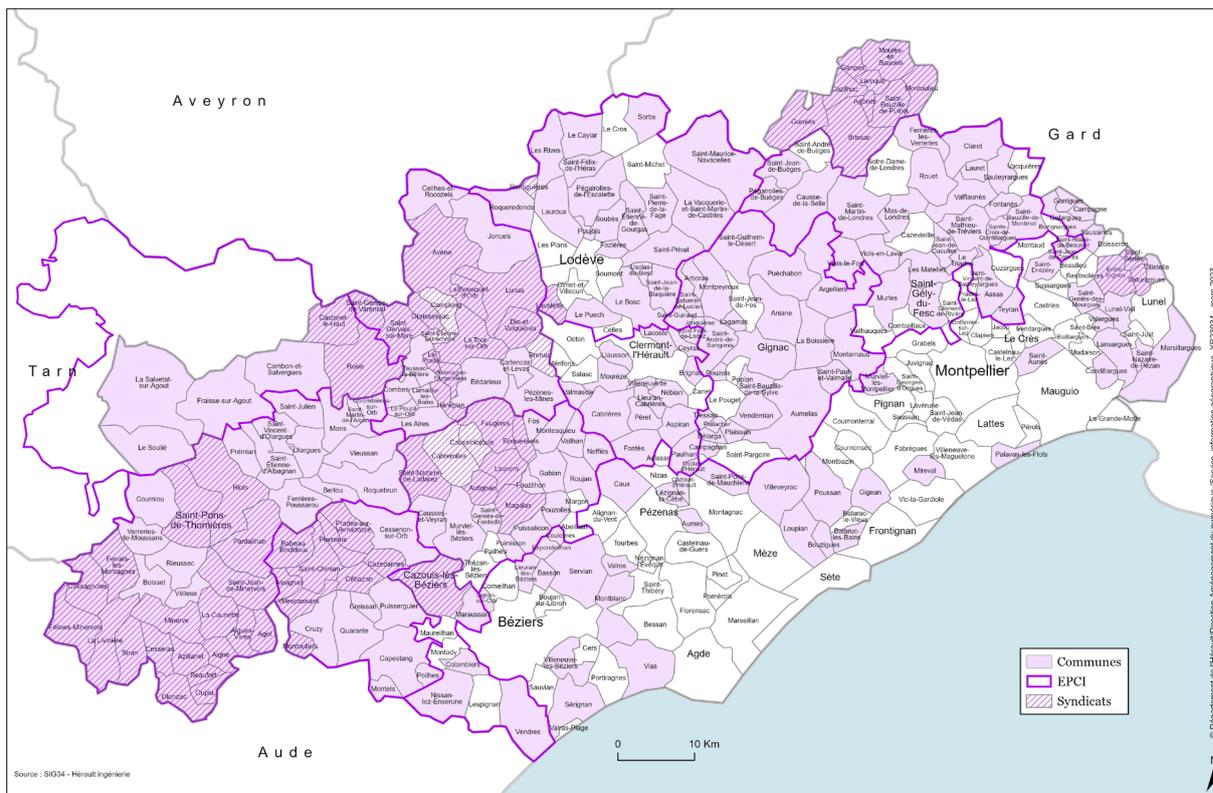
	HERAULT	HI	%
0-250 habitants	50	39	78,00%
251-1 000 habitants	117	100	85,47%
1 001-3 500 habitants	105	71	67,62%
3 501-5 000 habitants	19	14	73,68%
5 001-10 000 habitants	32	11	34,38%
10 001-20 000 habitants	10	3	30,00%
20 001-40 000 habitants	5	-	0,00%
40 000-80 000 habitants	2	-	0,00%
+80 000 habitants	2	-	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>342</b>	<b>238</b>	<b>69,59%</b>

10 Communautés de communes adhérentes

9 Syndicats Intercommunaux adhérents



Communes - EPCI - Syndicats adhérents à Hérault Ingénierie



# Cotisations

## La cotisation annuelle

Le montant de cotisation est calculé à partir de la population DGF de la collectivité considérée qui diffère en fonction de la nature de la collectivité et de sa zone.

La cotisation permet de bénéficier gratuitement d'informations, d'une assistance et des conseils de premier ordre et de prestations à tarifs réduits.

En zone de revitalisation rurale (ZRR), la cotisation couvre les missions de visite, de bilan 24h et d'audit à réaliser sur les stations de traitement des eaux usées des collectivités adhérentes ayant souscrit l'option assainissement.

Le Département quant à lui adhère forfaitairement.

		ZRR	hors ZRR
<b>Communes et EPCI</b>  <b>(en € par habitant)</b>	Forfait de base	0,20 €	0,30 €
	Forfait de base + Option DUP captage	0,30 €	
	Forfait de base + Option assainissement collectif	0,80 €	
	Forfait de base + Option assainissement collectif + Option DUP captage	1,10 €	
<b>Département</b>	Forfait	50 000 €	

## Les prestations

Pour des interventions plus complexes, en supplément de la cotisation, les collectivités adhérentes payent des prestations qui seront facturées au regard d'une estimation du temps passé, à partir des coûts journaliers de la typologie d'agent mobilisé.

Le coût journalier est calculé en intégrant la somme des coûts liés aux agents travaillant pour Hérault Ingénierie (bâtiment, véhicule, frais de déplacement, masse salariale des techniciens de l'encadrement, des agents administratifs, formation, matériel, informatique...) divisé par le nombre de jours de production des agents exécutant directement les missions demandées.

Expert : 630 €, Chef de projet : 500 €, Technicien : 440 €, Agent de maîtrise : 340 €.

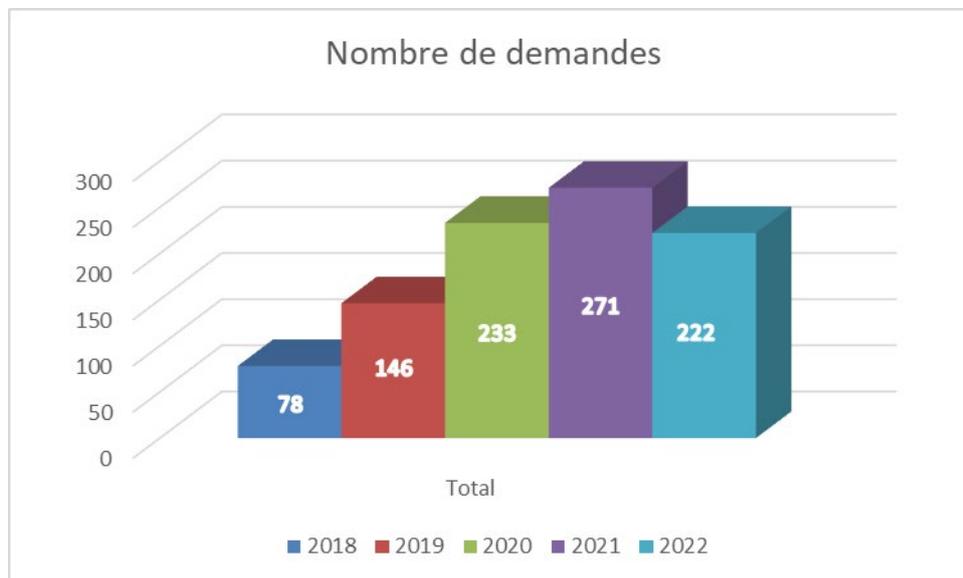
Sur ces montants, le département prend en charge, au titre des solidarités territoriales, entre 30 et 70% du cout des prestations en fonction de chaque territoire et de la nature de la collectivité selon le tableau ci-dessous : plus le territoire est petit et rural et plus le Département contribue.

	ZRR	Hors ZRR
Agglomération		20%
Communauté de commune	40%	30%
Commune < 1000 hab	70%	50%
Commune < 5000 hab	50%	30%
Commune > 5000 hab	40%	20%

Pour les réponses aux demandes des collectivités non-adhérentes, l'ATD peut répondre aux sollicitations et marchés publics en facturant les coûts journaliers des agents.

# Bilan d'activité 2022

## Évolution du nombre de demandes par année



## Demandses par domaine d'intervention en 2022

Activité	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Assainissement	8	32	22	17	15	<b>94</b>
Bâtiment		22	17	21	25	<b>85</b>
Eau Potable	16	28	36	39	24	<b>143</b>
Espace Public		4	12	12	5	<b>33</b>
Espace Sportif	3	4	2	4	4	<b>17</b>
Foncier		4	23	76	67	<b>170</b>
Hydraulique		4	1	4	1	<b>10</b>
Hydrogéologie		7	9	17	15	<b>48</b>
Juridique		1	1	2	1	<b>5</b>
Patrimoine et culture		4	18	15	9	<b>46</b>
SATESE			39	19	19	<b>77</b>
Urbanisme			3	14	3	<b>20</b>
Voirie		34	41	26	27	<b>128</b>
z-Autres		2	9	5	7	<b>23</b>
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>146</b>	<b>233</b>	<b>271</b>	<b>222</b>	<b>950</b>

## Assistance technique

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, notamment son article 73, le décret d'application du 26 décembre 2007, l'arrêté du 21 octobre 2008, ont fixé le cadre juridique général et attribué aux Départements la compétence d'assistance technique eau auprès des collectivités qui ne bénéficient pas des moyens suffisants dans ce domaine.

En vertu des règles d'éligibilité, les bénéficiaires de ce service sont au premier chef les territoires ruraux, les moins densément peuplés, et les plus démunis en termes de capacité financière pour l'exercice de leurs compétences.

Suite à l'élargissement des thématiques par la loi Notre en Aout 2015, un décret du 14 juin 2019 est venu préciser les missions et thématiques prises en charge dans la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la voirie, l'aménagement et l'habitat. Il a également rehaussé les seuils d'éligibilité des EPCI à 40.000 habitants au regard du transfert de compétences de l'eau potable et de l'assainissement à des EPCI d'au moins 15 000 habitants. La loi a été complétée par un dernier décret du 18 juin 2020 qui élargit l'assistance technique à la thématique mobilité.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse cofinance 50% des couts de ce service depuis sa création dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

## Assainissement

Les missions historiques du SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) en matière de stations d'épuration (visites, bilan 24h, audit), sont renforcées à travers l'assistance à l'autosurveillance, et étendues à de nouvelles missions comme le fonctionnement des réseaux et la problématique du raccordement des effluents non domestiques

## Eau potable

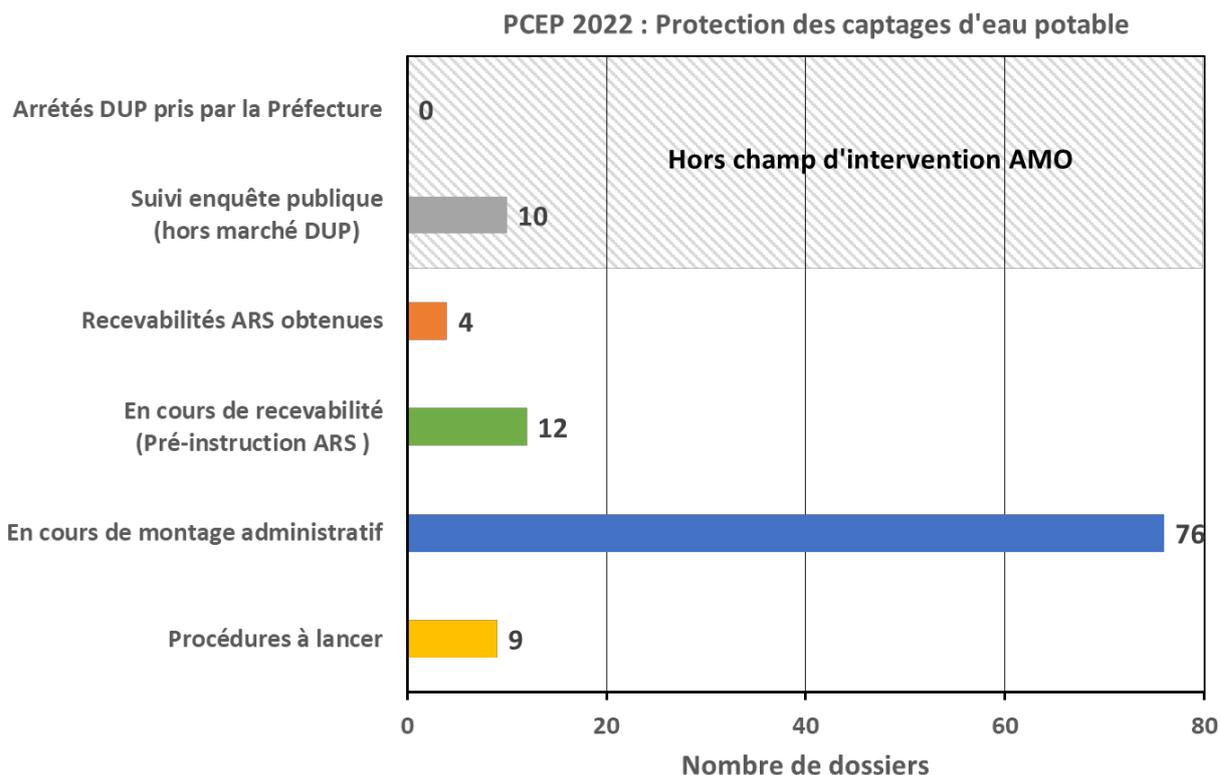
Les missions concernent la protection réglementaire des captages. L'objectif est d'assister les collectivités dans la sécurisation des emprises foncières des captages d'eau potable. Il s'agit d'accompagner les territoires pour l'obtention des autorisations soumises à DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Le Département accompagne ainsi les collectivités pour élaborer les dossiers préparatoires et réglementaires, aider au pilotage de la procédure aboutissant à l'arrêté de DUP, et assister la collectivité pour l'avis de l'hydrogéologue agréé et l'enquête publique.

Depuis sa création en juin 2018, Hérault Ingénierie intervient dans les domaines couverts par l'assistance technique règlementaire départementale pour ce qui concerne le petit cycle de l'eau. Le département lui a en effet confié par convention cette mission d'intérêt public dans le cadre d'une prestation de service et conformément à ses statuts et à l'article L5111-1 du CGCT pour continuer l'action jusque-là exercé par la régie autonome du SATÉD.

Les prestations exercées dans ce cadre sont présentées ci-dessous :

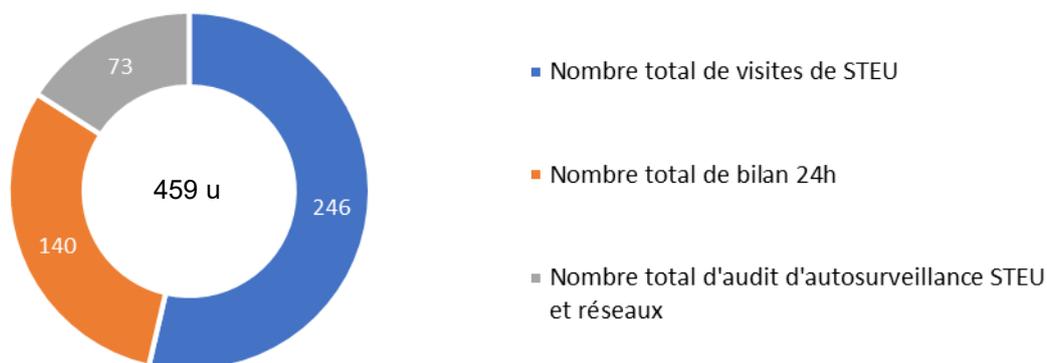
Déclaration d'Utilité Publique Captages d'eau

- 37** collectivités accompagnées, 30 en 2021
- 76** captages en cours de procédures, 72 en 2021
- 4** dossiers déclarés recevables par les services de l'État, 6 en 2021
- 0** arrêtés préfectoraux publiés, 14 en 2021
- 10** arrêtés préfectoraux en attentes, 8 en 2021

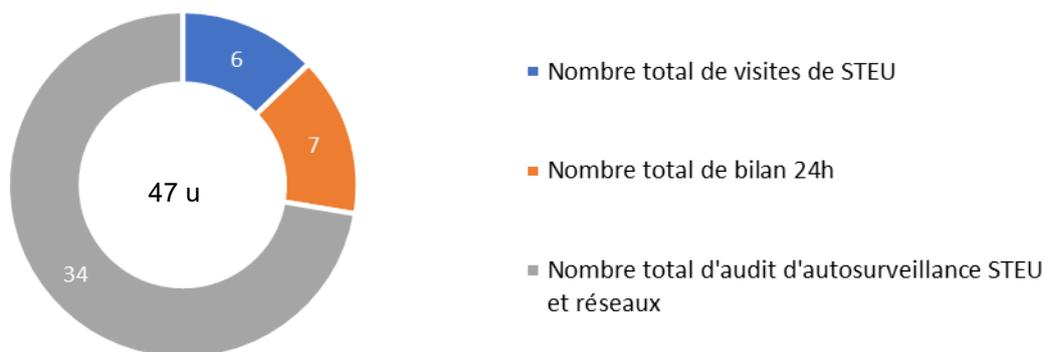


**368** STEU sur 390  
**252** visites de STEU  
**87** audits d'autosurveillance sur des STEU  
**20** audits d'autosurveillance sur des réseaux d'assainissement  
**147** bilans 24h mesures réglementaires  
**35** visites milieu naturel

### SATESE 2022 : nombre de prestations ADHERENTS (forfait + devis complémentaire adhésion)



### SATESE 2022 : nombre de prestations CONCURRENTIEL ( devis)



## La centrale d'achat

**Hérault Ingénierie – Centrale d'achat** assure, dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics, les missions suivantes :

### En amont du lancement de la procédure de passation

- propose la programmation des consultations ;
- recense les besoins des bénéficiaires ;
- réalise les études de marché et le sourcing
- détermine un calendrier global des marchés proposés par Hérault Ingénierie – Centrale d'achat.

### Passation des marchés et accords-cadres, et des marchés subséquents le cas échéant

- conduit la procédure de passation ;
- élabore, rédige et publie les avis de publicité du marché ou accord-cadre et les Dossiers de Consultation des Entreprises ;
- réceptionne et analyse les candidatures et les offres ;
- effectue la mise au point du contrat ;
- procède à la signature et notification du contrat ;
- télétransmet le dossier au contrôle de légalité ;
- informe l'adhérent de l'entrée en vigueur du contrat ;
- conserve et archive les pièces marché en ce qui concerne la passation selon les règles en vigueur ;
- transmet à l'adhérent la copie du ou des contrats conclus afin de lui permettre d'en assurer l'exécution ;
- prend en charge le traitement des recours en référés précontractuels, et le traitement des procédures précontentieuses et contentieuses intentés contre la procédure de passation du contrat.

### Exécution des marchés et accords-cadres, et des marchés subséquents le cas échéant

- décide de la reconduction ou pas du marché ou accord-cadre ;
- met en place une médiation en cas de difficulté avec le(s) titulaire(s) ;
- prononce la résiliation du marché et accord-cadre ;
- met à disposition des adhérents des documents-type utilisés lors de l'exécution (exemple Ordre de service)

Lorsqu'un marché ou accord-cadre est mis à la disposition par Hérault Ingénierie – Centrale d'achat, **les adhérents** disposent de tous pouvoirs, dans les limites de la législation et la réglementation applicables, à l'effet de faire le nécessaire pour l'exécution du contrat.

À ce titre, chaque adhérent prend notamment à sa charge uniquement pour ce qui le concerne :

- Recensement des besoins
- l'exécution des contrats conformément aux dispositions contractuelles et au Code de la Commande Publique ;

Accusé de réception en préfecture  
034-200081651-20230404-AG2023040301-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2023  
Date de réception préfecture : 28/04/2023

- la transmission à Hérault Ingénierie – Centrale d'achat, dans les plus brefs délais, de toute information relative à l'exécution des marchés publics ou accords-cadres conclus ;
- la transmission des documents permettant le suivi des commandes et des réceptions à Hérault Ingénierie – Centrale d'achat ;

Le recours à Hérault Ingénierie – Centrale d'achat est sans exclusivité, l'adhérent conserve la possibilité d'adhérer à toute autre centrale d'achat ou de constituer tout groupement de commandes publiques, en toute indépendance ou en association avec le ou les tiers de son choix.

En 2022, 2 accords-cadres ont été conclus pour les opérations de recherche d'eau :

**Études géophysiques par panneaux électriques** sur le territoire du département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat.

Durée : un an, à compter de la date de notification du contrat, reconductible deux fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an.

Montant : 70 000 € HT an

Nombre de titulaires du marché : 2

**Études hydrogéologiques de recherche d'eau** sur le territoire du département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat.

Durée : un an, à compter de la date de notification du contrat, reconductible trois fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an.

Montant : 150 000 € HT an

Nombre de titulaires du marché : maximum 3

# Exemples de prestations

## Commune de Saint Bauzille de Montmel

(Canton de Saint Gély du Fesc)

### Animation foncière du secteur "Puech des Mourgues "

Coût du projet : 207 098 € TTC

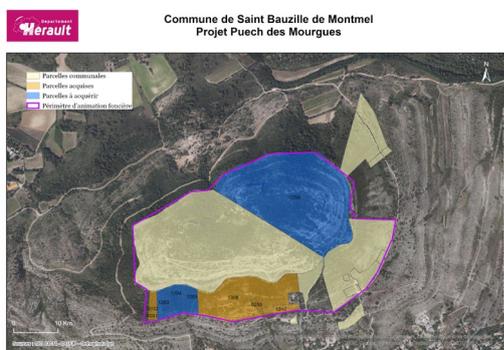
**Objet de la mission :** Hérault Ingénierie accompagne la commune de Saint Bauzille de Montmel engagée dans une démarche de préservation et de valorisation de ses Espaces Naturels Sensibles. L'intervention a permis de mettre en place un dispositif de veille foncière puis d'assister la commune dans sa démarche volontariste d'acquisition de parcelles.

**Phase pré-opérationnelle :** Détermination des parcelles à acquérir

- 9 parcelles soit 26 ha 72 a 75 ca
- 6 propriétaires différents

**Phase opérationnelle :** négociations amiables

A ce jour, deux actes de vente signés pour une superficie de 7 ha 28 a 15 ca et un montant de 48 480 € TTC



## Commune de Saint Vincent D'Olargues (Canton de Saint Pons de Thomières)

### Réhabilitation du pont de Julio suite aux intempéries d'octobre 2018

Coût de l'opération 383 004,00€ TTC

#### Phase pré-opérationnelle :

- Diagnostic détaillé de l'ouvrage en novembre 2018
- Dossier de demande de subventions en décembre 2018
- Détermination d'un maître d'œuvre au 1<sup>er</sup> semestre 2019

#### Phase opérationnelle :

- Assistance en phase études 2<sup>ème</sup> semestre 2019
- Dossier au titre de la loi sur l'Eau début 2020
- Diagnostic de l'enjeu chiroptère sur l'ouvrage avant démarrage des travaux en juin 2020
- Assistance en phase travaux de juillet 2020 à octobre 2021

#### Problématiques :

- Cours d'eau à protéger : mise en place de batardeau, pêche électrique, période d'intervention dans le lit de la rivière à respecter.
- Protection des chiroptères : certaines cavités laissées libres au niveau des voutes, car présence éventuelle de chiroptères.
- Retard pris sur le chantier suite à la crise sanitaire.
- Maintien de la circulation VL pour les habitants du hameau de Julio.
- Réseau AEP présent sur l'ouvrage.

#### Avant travaux :



#### Après travaux :



# Commune d'ESPONDEILHAN

(Canton de Béziers 3)

## Elaboration d'un schéma prévisionnel des effectifs scolaires

Coût de la mission : 4 410 €

**Objet de la mission :** La commune d'Espoudeilhan souhaite accueillir sur un seul site les élèves actuellement disséminés dans plusieurs écoles. Elle s'attend également à une augmentation des effectifs scolarisés dans les prochaines années. Afin d'aménager des bâtiments scolaires à même de répondre à ces besoins présents et futurs, la commune, assistée par Hérault Ingénierie, a engagé une étude prévisionnelle des effectifs scolaires, dont la réalisation a été confiée à prestataire spécialisé.

### Les étapes principales de la mission

- Analyse de la population scolaire au regard du contexte démographique et urbain
- Prévion des effectifs à venir de l'école
- Analyse des locaux existants puis établissement des scénarii de restructuration et d'extension de l'école.

#### 6. Adéquation des locaux actuels avec les besoins

Le projet de réorganisation doit permettre d'accueillir sur le site d'Espoudeilhan la classe située à Coulobres. Ceci permettra d'avoir une cohérence de fonctionnement pédagogique.

Ce sont les locaux d'accompagnement qui font principalement défaut actuellement (salle de motricité, BCD) ainsi que les locaux de service et la restauration dont l'office de restauration est sous dimensionné. Par ailleurs une salle de restauration est utilisée comme salle d'activités du centre de loisirs (garderie du matin et du soir) ce qui oblige à de nombreuses manipulations de tables au cours de la journée.

FONCTIONS	LOCAUX	Locaux existants					Programme de référence					SOLDE	OBSERVATIONS	
		Nb locaux identifiés sur BCD	SF locaux	Nb locaux	SF locaux	SF Totals	Nb locaux	SF locaux	SF Totals	Nb locaux	SF Totals			
1. Accès-Parvis	Bureau direction	1	14	1	10	10	-	-	-	-	-	-	-	
2. Administration	Salle des professeurs	1	17	1	20	20	-	-	-	-	-	-	-	Séjour dans la mairie
	Salle des TPEP	1	11	1	10	10	-	-	-	-	-	-	-	
	Resto-Bureau	1	11	1	10	10	-	-	-	-	-	-	-	
3. Locaux pédagogiques	Classes	4	44	6	62	64	-1	-21	-	-	-	-	-	
	Salle classe maternelle	2	137	2	60	120	-	-17	-	-	-	-	-	Salle classe maternelle BCD
	Salle classe élémentaire	2	114	5	60	300	-3	-188	-	-	-	-	-	Salle classe élémentaire BCD
4. Locaux d'accompagnement	Bureau de direction	2	20	2	20	60	-	-116	-	-	-	-	-	
	Motricité	6	307	8	160	480	-2	-164	-	-	-	-	-	Aucun espace de motricité sur le site
	Bibliothèque (BCD)	pm	pm	1	60	60	-1	-60	-	-	-	-	-	Aucun espace de bibliothèque sur le site
5. Centre loisirs	Salle motricité	-	-	1	100	100	-1	-100	-	-	-	-	-	
	Brochage salle motricité	-	-	1	20	20	-1	-20	-	-	-	-	-	
	INSTRUMENT	-	-	3	180	180	-2	-180	-	-	-	-	-	
6. Locaux service	Bureau directeur	-	-	1	15	15	-1	-15	-	-	-	-	-	
	Salle d'activités	-	-	1	60	60	-1	-60	-	-	-	-	-	
	Salle classe	-	-	2	75	75	-2	-75	-	-	-	-	-	
7. Aires extérieures	Chambre d'entretien	2	20	1	24	24	-1	-5	-	-	-	-	-	Manque de locaux des sanitaires garçons (inadaptés) et d'une partie du préau et ce afin de créer une liaison avec la salle de propreté actuelle d'un côté et du dortoir de l'autre côté.
	Chambre d'entretien	1	5	1	10	10	-1	-5	-	-	-	-	-	
	Local ménage	1	10	1	20	20	-1	-10	-	-	-	-	-	
TOTAL bâtiments (hors restauration)		16	479	25	446	893	-7	-380	-	-	-	-	-	
8. Restauration	Salle à manger maternelle	1	61	1	60	60	-	-1	-	-	-	-	-	
	Salle à manger élémentaire	1	51	1	60	60	-	-29	-	-	-	-	-	
	Salle à manger	2	24	4	20	20	-2	-4	-	-	-	-	-	
9. Aires extérieures	Chambre d'entretien	2	20	1	24	24	-1	-5	-	-	-	-	-	
	Local ménage	1	10	1	20	20	-1	-10	-	-	-	-	-	
	Salle classe	6	90	7	54	84	-1	-96	-	-	-	-	-	
TOTAL bâtiments		20	663	31	1037	12	-638	-	-	-	-	-	-	
9. Aires extérieures	Chambre d'entretien	1	10	1	100	100	-1	-100	-	-	-	-	-	
	Préau	2	80	1	100	100	-1	-20	-	-	-	-	-	
TOTAL emprises foncières (à Bâtis 5, 1, 6)														

#### 8. Scénario 2 : Les locaux à créer ou à restructurer

##### Les surfaces

750 m<sup>2</sup> supplémentaires sont créés pour répondre aux besoins de l'école.

La surface de la salle à manger est calculée sur la base d'un effectif maximal de rationnaires de 45 enfants en maternelle en un service et de 120 enfants en élémentaire en deux services avec self.

FONCTIONS	LOCAUX	Locaux à créer			Locaux à restructurer		
		Nb locaux	SF locaux	SF Totals	Nb locaux	SF locaux	SF Totals
2. Administration	Sanitaires adultes	2	24	24	2	24	24
3. Locaux pédagogiques	Salle classe maternelle	1	60	60	2	60	120
	Salle de repos - dortoirs	2	20	60	2	60	120
4. Locaux d'accompagnement	Bibliothèque (BCD)	1	60	60	1	60	60
	Salle motricité	1	100	100	1	100	100
5. Centre loisirs	Bureau directeur	1	15	15	1	15	15
	Salle d'activités	1	60	60	1	60	60
6. Locaux service	Chambre d'entretien	1	20	20	1	20	20
	Local ménage	1	10	10	1	10	10
8. Restauration	Salle à manger maternelle	1	60	60	1	60	60
	Salle à manger élémentaire	2	24	60	2	24	60
	Salle à manger	2	24	60	2	24	60
9. Aires extérieures	Chambre d'entretien	1	10	10	1	10	10
	Salle classe	1	60	60	1	60	60
TOTAL bâtiments				684		1204	124
9. Aires extérieures	Chambre d'entretien	1	100	100	1	100	100
	Préau	1	100	100	1	100	100
TOTAL emprises foncières (à Bâtis 5, 1, 6)				782		1304	224

##### Approche des coûts d'investissements

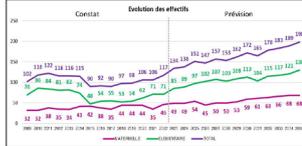
Le projet global d'investissement (restructuration et extension) peut être évalué à environ 2,4 M€ TTC.

TRAVAUX	Coût /m <sup>2</sup> HT	Sf/Nbre	Coût total
VMD / aménagements extérieurs et paysagers	70	1200	84 000
Structure bois - Préau	420	100	42 000
Grès Elvaire : Structure Béton	1550	750	1 162 500
Second œuvre / finitions	350	750	412 500
Sanitaires / Plomberie-Mécanique	400	19	7 600
Forfait			15 000
Équipements de cuisine et de restauration	7000 €/Classe	3	21 000
Mobilier intégré fixe, agencement et équipements			48 000
Recherche locaux	850	134	112 900
TOTAL TRAVAUX			1 741 000
Honoraires AMO /MO/Assurances	8,50%		148 000
MVA et emprises - (hors forfait)	790		121 000
Coût opération HT			2 010 000
Coût opération TTC			2 413 000

#### 3. Les prévisions d'effectifs par niveau

##### Total des effectifs Espoudeilhan + Coulobres

Prévisions	Constant										Prévisions									
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CP	9	11	12	21	9	15	13	14	16	18	17	18	19	20	20	20	20	20	20	20
MS	15	11	13	14	25	12	18	16	18	18	18	21	20	21	23	22	23	23	23	23
SE	20	19	21	14	16	27	14	20	18	17	21	21	22	22	23	23	23	23	23	23
Sous-total maternelle	44	25	46	49	49	54	45	50	50	50	50	50	51	53	53	53	53	53	53	53
CP	14	24	12	26	20	22	34	21	28	23	23	23	27	29	29	29	29	29	29	29
MS	14	11	22	10	22	15	16	20	15	21	19	18	22	24	24	24	24	24	24	24
CE2	9	11	10	22	11	22	15	16	28	15	21	19	18	22	24	24	24	24	24	24
CM1	16	11	15	11	24	12	24	16	17	31	16	23	21	20	24	24	24	24	24	24
CM2	8	14	12	16	12	25	13	25	11	18	14	12	20	23	22	26	26	26	26	26
Sous-total élémentaire	82	71	71	85	89	97	102	107	103	109	113	104	116	117	121	121	121	121	121	121
Tout effectifs école	126	106	117	134	138	151	147	157	153	162	172	165	176	178	180	180	180	180	180	180
Nb de classes théoriques	3,8	3,9	4,2	5,0	5,1	5,6	5,4	5,8	5,7	6,0	6,4	6,3	6,8	6,8	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
Nbre classes à proposer	4	4	5	5	6	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Nombre élèves/Classe	28,5	28,5	23,4	28,8	23,8	25,2	24,5	26,2	25,5	27,0	24,8	23,8	25,4	26,1	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0
Var. élèves/classes	-12	+2	+18	+1	+24	+17	+15	+5	+9	+10	+17	+24	+17	+16	+10	+10	+10	+10	+10	+10



2022 : 4 classes sont ouvertes à Espoudeilhan dont 2 classes pour les maternelles. 1 classe est ouverte à Coulobres et accueille des élèves en élémentaire.

Les effectifs sont en hausse depuis 2018. Les élèves habitant la commune de Coulobres ne représentent qu'une dizaine d'élèves.

À la rentrée 2022, 10 élèves supplémentaires se sont inscrits en Grande Section liés à la livraison des derniers logements de la ZAC du Louvre. Ils ont induit l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe à l'échelle du RPI.

#### 8. Scénario 2 de réorganisation et d'extension de l'école

Le principe :

- Libérer les locaux utilisés par l'école dans le bâtiment de la mairie
- Utiliser les deux espaces de restauration actuels sous dimensionnés pour accueillir 2 classes.
- Créer une classe maternelle en prolongement de la salle de classe maternelle actuelle et à la place des sanitaires garçons (inadaptés) et d'une partie du préau et ce afin de créer une liaison avec la salle de propreté actuelle d'un côté et du dortoir de l'autre côté.
- Réaliser une extension sur le terrain jouxtant l'école (1 300 m<sup>2</sup>) et qui comprendra :
  - Les locaux fédérés au sein de la mairie (une salle de classe et l'espace dortoir avec accès à des sanitaires)
  - les locaux d'accompagnement manquants (salle de motricité et BCD).
 Au besoin, la BCD pourra être utilisée comme salle de classe dans le cas où l'augmentation des effectifs nécessiterait une 8<sup>ème</sup> classe ; les livres pourront alors être redistribués en fond de classe.
- La restauration
  - Le centre de loisirs
  - Recréer un préau couvert



## Commune de VENDEMIAN

(Canton de Gignac)

### Construction d'un pôle multi-services

Coût du projet 1,88 M € TTC

**Objet de la mission :** La commune souhaitait créer un pôle multiservices. Hérault Ingénierie a accompagné la commune depuis les études de faisabilité du projet jusqu'à la réception de l'ouvrage, tant dans les domaines de suivi de la maîtrise d'œuvre que du montage financier ou réglementaire du dossier.

#### Description du projet (surface totale bâtie env. 600 m<sup>2</sup>)

- 3 commerces (boulangerie, Boucherie, Épicerie)
- Médiathèque
- Maison des jeunes

#### Phase pré-opérationnelle

##### ➤ Montage de l'opération : Etude de faisabilité

Le but de cette phase est de permettre au maître d'ouvrage de prendre la décision de démarrer - ou de ne pas démarrer - une opération, en disposant du maximum d'informations objectives sur l'opportunité et la faisabilité générale.

##### ➤ Rédaction du Programme

Le but de cette phase est de vérifier si l'opération peut être réalisée selon les hypothèses retenues dans le scénario de l'étude de faisabilité et d'élaborer les " spécifications " détaillées de l'ouvrage, dans le respect des objectifs initiaux du projet.

##### ➤ Réalisation du Plan de financement

Il s'agit de préciser l'estimation du coût et montage du plan de financement de l'opération ainsi que l'accompagnement à l'établissement des demandes de subventions.

#### Phase opérationnelle

##### ➤ Suivi de la conception

Cette phase a pour but d'accompagner la collectivité dans le choix du maître d'œuvre et dans la coordination des différents acteurs indispensables au suivi de l'opération. Il s'agit également de lui fournir les éléments nécessaires au suivi de la bonne exécution des marchés, du respect des objectifs et du programme de l'opération, et de l'accompagner dans ses décisions.

##### ➤ Travaux

Il s'agit de veiller à la bonne exécution du suivi des travaux par le maître d'œuvre et de vérifier les solutions apportées aux problèmes constatés pendant les travaux.



## PGSSE – Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

### Un nouveau dispositif réglementaire pour les services d'eau potable

Coût du projet (selon la taille du service) : Entre 30 000 et 100 000 € TTC

Délai de mise en œuvre : 1 à 2 ans

Les Plans de gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) font désormais partie de la réglementation française par Ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022.

Cette nouvelle approche globale est destinée, par une démarche de gestion préventive et d'amélioration continue, à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable. Il s'agit d'une stratégie d'évaluation et de gestion des risques tout au long de la chaîne de production et de distribution de l'eau, du captage au consommateur.

**Le PGSSE s'imposera dès 2027** aux services d'eau potable pour la maîtrise des risques dans les aires d'alimentation de leurs captages, **et dès 2029** dans les domaines de la production et de la distribution de l'eau.

**Il concerne les services délivrant plus de 10 m<sup>3</sup>/j en moyenne annuelle ou 100 habitants.**



En partenariat avec l'ARS Occitanie, Hérault Ingénierie s'est préparée dès 2021 à l'arrivée de cet outil réglementaire inscrit dans la Directive cadre de décembre 2020. **L'agence propose son expertise pour accompagner les services d'eau potable au montage et au suivi de ce nouveau dispositif.**

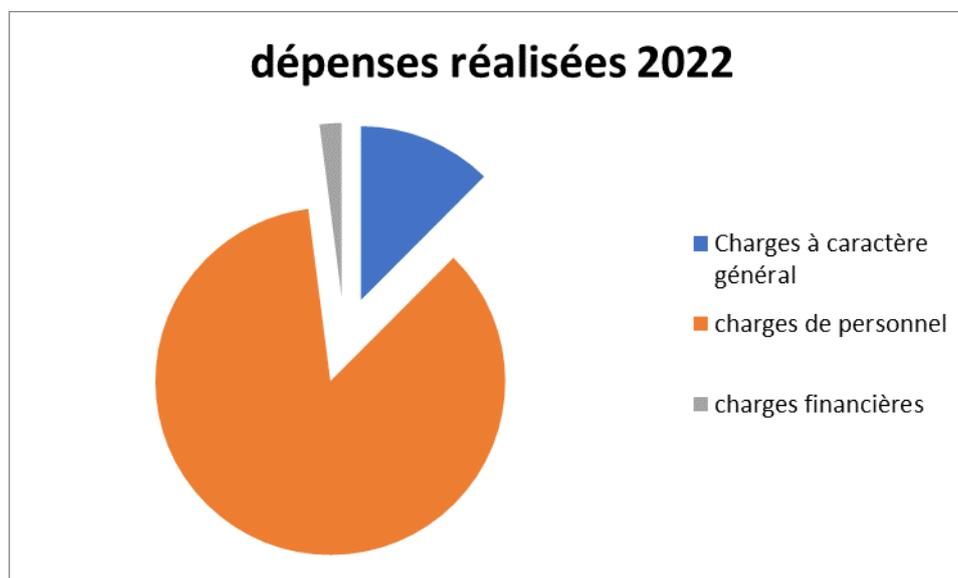
# Bilan financier 2022

## Compte administratif 2022

### Dépenses de fonctionnement

Dépenses votées 2022		
Charges à caractère général	268 456.85 €	15 %
Charges de personnel	1 495 500 €	83 %
Charges financières	33 529.83 €	2 %
	<b>1 797 486.68 €</b>	<b>100%</b>

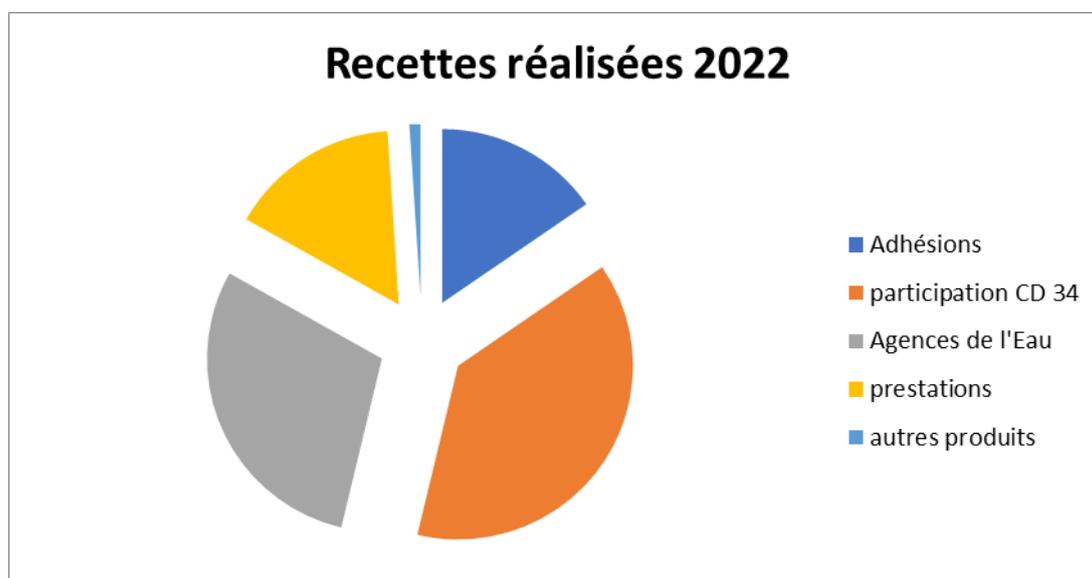
Dépenses réalisées 2022		
Charges à caractère général	184 101.88 €	12 %
Charges de personnel	1 268 121.16 €	86 %
Charges financières	29 931.21 €	2 %
	<b>1 482 154.25 €</b>	<b>100 %</b>



## Recettes de fonctionnement

<b>Recettes votées 2022</b>		
Adhésions	220 000,00 €	12 %
Participation CD 34	800 000,00 €	45 %
Agences de l'Eau	502 500,00 €	28 %
Prestations	260 000,00 €	14 %
Autres produits	14 986,68 €	1 %
	<b>1 797 486,68 €</b>	<b>100%</b>

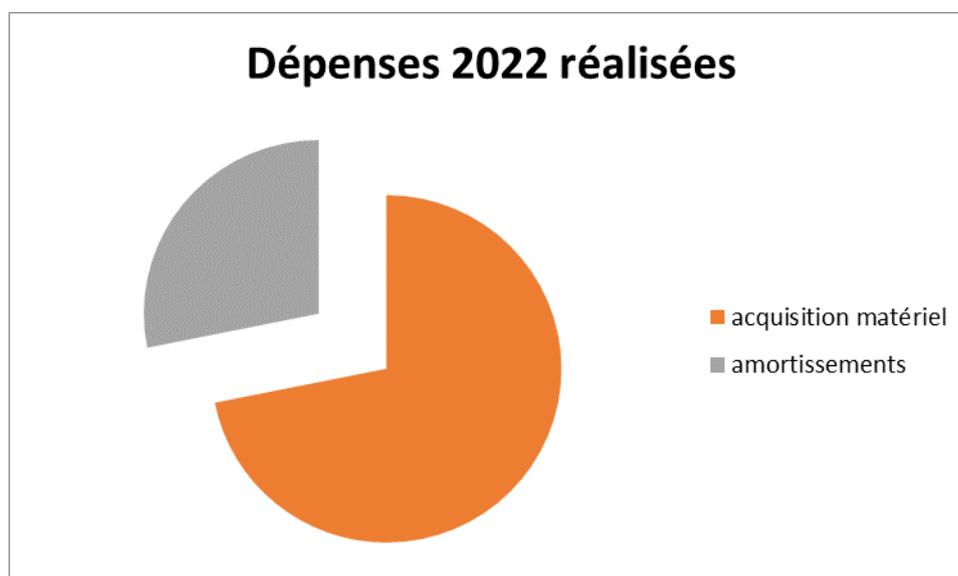
<b>Recettes réalisées 2022</b>		
Adhésions	228 830.98 €	15 %
Participation CD 34	570 059.10 €	38 %
Agences de l'Eau	437 174.43 €	30 %
Prestations	235 119.57 €	16 %
Autres produits	15 269.24 €	1 %
	<b>1 486 453.32 €</b>	<b>100 %</b>



## Dépenses d'investissement

Dépenses votées 2022	
Informatique	6 174,48 €
Acquisition matériel	40 000,00 €
Amortissements	14986,68 €
Autres immobilisations	10 000,00 €
	<b>71 161,16 €</b>

Dépenses réalisées 2022	
Informatique	0,00 €
Acquisition matériel	38 278,11 €
Amortissements	14 986,68 €
	<b>53 264,79 €</b>



## Recettes d'investissement

Recettes votées 2022	
Subvention départementale	40 000,00 €
Excédent reporté	1 229.92 €
Amortissements	29 931.24 €
	<b>53 596.08 €</b>

Recettes réalisées 2022	
Subvention départementale	38 278.11 €
Excédent reporté	1 229.92 €
Amortissements	29 931.24 €
	<b>69 439.24 €</b>

